

C'est en pensant à cela que je presse le ministre de poursuivre les programmes de rénovation urbaine avec les innovations qui s'imposent et d'accorder le plus possible d'assistance financière et autre aux entreprises de logements sociaux dans nos principales agglomérations urbaines. Il faut encourager et stimuler ces efforts car les logements sociaux sont très demandés. Je suis enclin à croire que la demande de logements sociaux continuera à s'accroître au cours des années pour un certain nombre de raisons sociologiques qui dépassent peut-être la portée de cette motion.

La motion touche, sauf erreur, diverses lois provinciales. Par exemple dans le cas de l'Ontario une loi provinciale intéresse l'habitation et le transport dans une métropole. Je veux parler de la loi désignée en Ontario sous le nom d'*Assessment Act*. Les dispositions de cette mesure semblent favoriser les milieux ruraux, pour un certain nombre de raisons. A l'heure actuelle, elle pénalise le propriétaire qui cherche à améliorer sa maison. Toute amélioration de sa maison, sauf une couche de peinture, soumet le propriétaire en Ontario à une réévaluation et à une hausse des impôts. Comment s'attendre qu'une maison sera maintenue en bon état et que les maisons existantes de toute communauté d'une si grande province seront rénovées si l'effort du particulier est ainsi réprimé? Il faudrait promouvoir activement ce que j'appellerais la rénovation urbaine par l'entreprise privée. Par cela, j'entends l'encouragement des efforts que fait le propriétaire privé pour améliorer sa maison. Ces mesures préventives décourageront sûrement de futurs projets de rénovation urbaine, à moins d'une révision et d'une modification des lois provinciales particulières, à la lumière des besoins de nos grandes villes. La *Assessment Act* est un exemple typique.

**M l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Tout en appuyant la motion du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), j'aimerais dire qu'il serait important d'examiner certaines des recommandations qu'on nous a présentées au sujet de l'habitation. Il serait de la plus haute importance, à mon avis, de renvoyer cette question au comité où nous pourrions écouter avantageusement des gens jouissant d'une vaste expérience des affaires municipales,

[M. Caccia.]

comme le député de Davenport (M. Caccia) et celui d'York-Ouest (M. Givens). Je crois en effet que si des gens possédant une telle expérience étudiaient le rapport de la Commission d'étude, ils le trouveraient incomplet.

Je comprends difficilement qu'un homme comme le ministre des Transports (M. Hellyer), qui, de toute évidence, cherche à se tailler une place dans l'histoire, puisse présenter un rapport aussi inexistant qui nuira même à l'habitation canadienne dans les années à venir. Le ministre n'est peut-être pas de cet avis. Peut-être croit-il au contraire que son comité d'experts a fait de grandes choses. Pour ma part, toutefois, j'estime qu'il a fini comme il a commencé: par une notion préconçue, savoir que le dialogue n'était qu'une façade et sous maints aspects une duperie du public qui y a participé. S'il avait commencé avec un esprit ouvert, s'il avait véritablement consulté les personnes expérimentées dans ce domaine, et s'il avait voulu écouter, son rapport aurait sans doute été différent. Il semble tout faire de la mauvaise façon. Il semble toujours s'y prendre mal.

D'abord, examinons la question des fonds hypothécaires. Apparemment, le ministre estime qu'il n'appartient pas au gouvernement de recueillir des capitaux, mais qu'il faut en rejeter toute la responsabilité sur les épaules des prêteurs particuliers, même au point de réduire la protection qui peut exister actuellement en ce qui concerne le taux d'intérêt. A mon avis, cette solution compromettrait l'avenir du logement au pays et supprimerait l'unique moyen dont dispose le gouvernement fédéral pour s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine du logement. C'est là le seul instrument dont dispose le ministre pour effectuer certains des changements qui lui paraissent souhaitables. Examinons l'un des changements dont il a parlé: la question d'un code national de la construction.

● (5.40 p.m.)

Il est évident que la multiplicité des codes du bâtiment a découragé les efforts de ceux qui luttent contre la pénurie de logements. Il faut agir pour ce qui est de l'utilisation des terres, des coûts de construction et de tous les autres éléments qui relèvent d'un code de construction. Comment le ministre peut-il faire reconnaître un code de construction normalisé, applicable d'un bout à l'autre du pays, compte tenu de notre constitution fédérale? Il y a un moyen. Au lieu de rendre aux institutions privées le soin de réunir des